

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE (EPI)

réunie à Paris le 14 octobre 1995

Réunie à Paris le 14 octobre 1995, l'assemblée générale de l'EPI se réjouit de la création, suite à la demande de l'association, d'un enseignement de l'informatique en classe de seconde conçu « *pour donner à l'ensemble des élèves une base de formation en informatique et leur permettre une utilisation raisonnée de l'ordinateur dans les différentes disciplines.* » (B.O. n° 18 du 4 mai 1995).

L'assemblée générale de l'EPI déplore néanmoins l'insuffisance de l'horaire et des moyens d'accompagnement (matériels, logiciels, formation des enseignants...) et elle demande avec force que tout soit fait pour que cet enseignement puisse se développer dans les meilleures conditions possibles.

Cet enseignement, conformément à la demande de l'EPI, se prolongera par des options diversifiées selon les séries en première et terminale (B.O. n° 28 du 13 juillet 1995).

Il doit intégrer les démarches novatrices développées dans l'option informatique des lycées pendant plus de 10 ans et dans les Ateliers de Pratique des Technologies de l'Information et de la Communication.

Cet enseignement est indispensable. L'expérience des enseignants et des formateurs montre que la « convivialité » et la simplicité proclamées des produits informatiques actuels ne dispensent pas de connaissances spécifiques et donc d'une formation à la pratique d'outils de plus en plus complexes.

Ces connaissances feront partie de la culture générale de tout citoyen du 21^e siècle.

Paris, le 14 octobre 1995